

Cette plaquette présente un suivi mensuel de l'évolution des accidents routiers mortels dans le département d'Ille-et-Vilaine

Avertissement : les résultats présentés reposent sur un système de collecte rapide, indépendant des bulletins d'analyse des accidents corporels (BAAC) ; ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.
Sources : Préfecture d'Ille-et-Vilaine - Gendarmerie nationale - Police nationale.

Les chiffres du mois

	Août 2019	Août 2018	Ecart	Évolution 2018 / 2019 (%)
--	-----------	-----------	-------	---------------------------

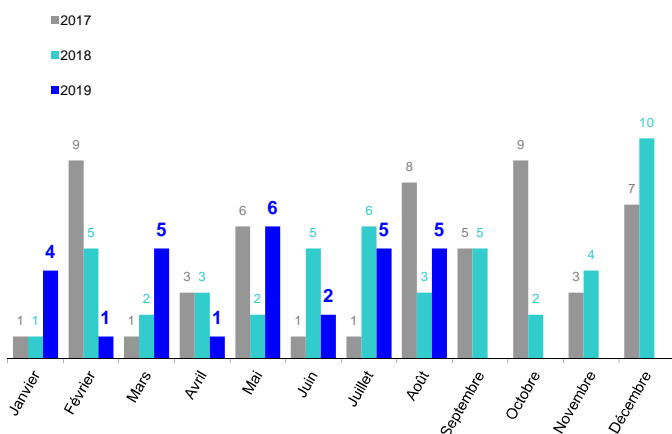
accidents corporels	54	53	1	2
tués	5	3	2	67
blessés	76	71	5	7

Cumul de l'année

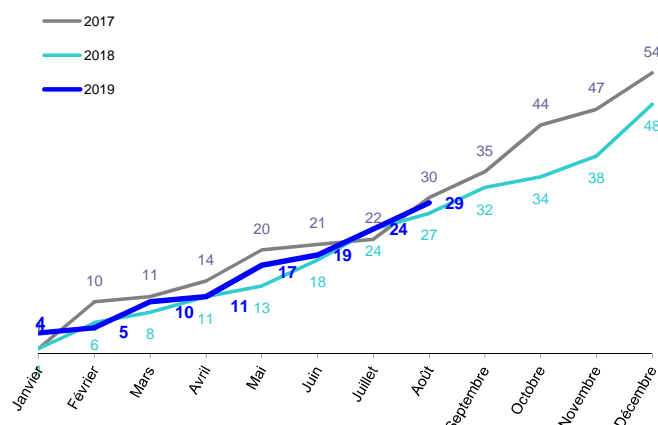
	Cumul Août 2019	Cumul Août 2018	Évolution 2018 / 2019 (%)
--	-----------------	-----------------	---------------------------

accidents corporels	497	494	1
tués	29	27	7
blessés	615	626	-2

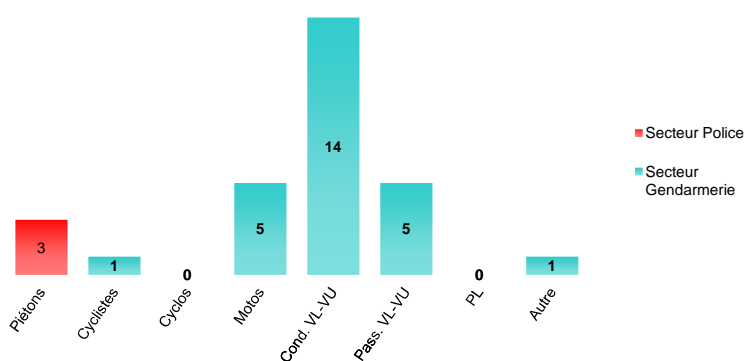
Répartition mensuelle des tués



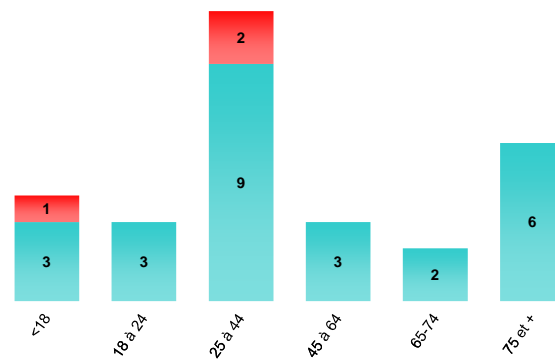
Cumul des tués par mois et par année



Tués en 2019 selon le mode de déplacement

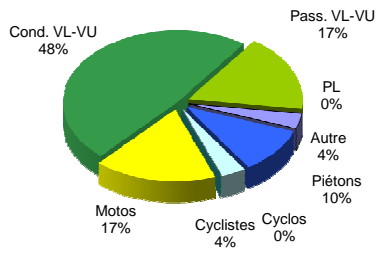


Tués en 2019 selon l'âge

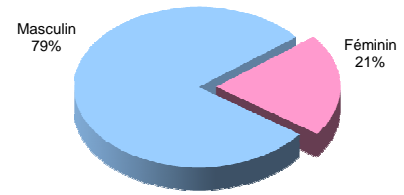


Répartition des tués

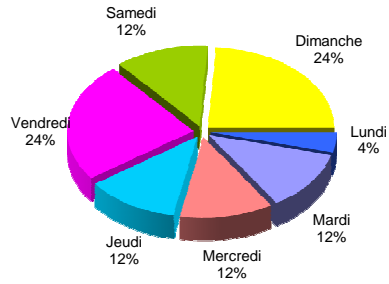
Par catégorie d'usagers



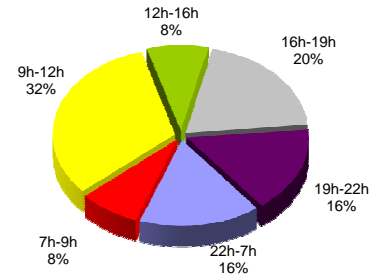
Par sexe



Par jour de la semaine

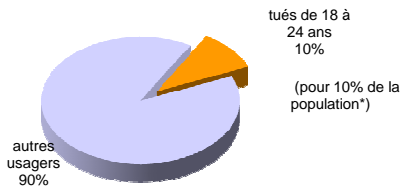


Par tranche horaire

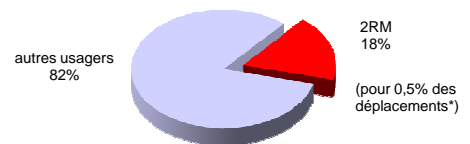


Répartition des tués - usagers vulnérables

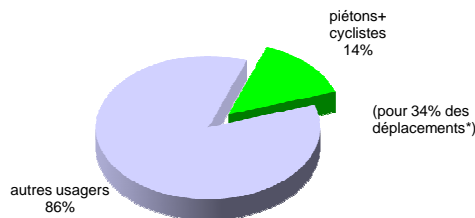
Part des 18-24 ans tués



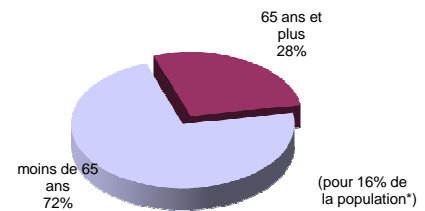
Part des deux roues motorisés tués



Part des piétons et cyclistes tués

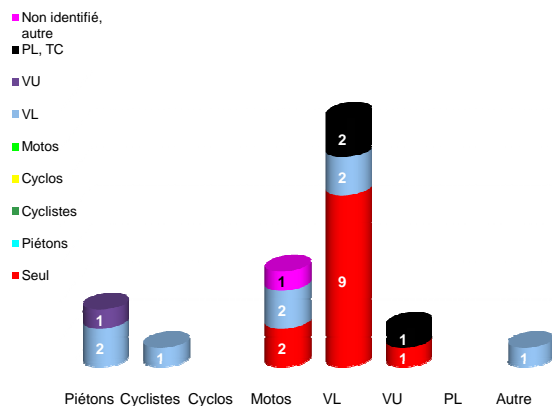


Part des seniors tués



* Sources : INSEE population bretonne au 1er janvier 2016 - Enquête Ménages et Déplacements en Ile-et-Vilaine 2018

Tués contre - conflits (dans les accidents)



Usager(s) décédé(s) dans l'accident								
Piétons	Cyclistes	Cyclos	Motos	VL	VU	PL	Autre	Contre
			2	9	1			Seul
								Piétons
								Cyclistes
								Cyclos
			2	2			1	Motos
2	1							VL
1								VU
				2	1			PL, TC
			1					Non identifié, autre
3	1	0	5	13	2	0	1	25

Département d'Ille-et-Vilaine

Localisation des accidents routiers mortels et nombre de tués

Nombre de tués au 30 août 2019 : 29 (dans 25 accidents)

Cette plaquette présente le cumul des accidents routiers mortels (tués à trente jours) dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ces données sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications.



Données concernant les accidents mortels du 1^{er} janvier au 31 août 2019 localisés sur la carte

n° de l'accident	date	heure	commune	catégorie des tués	âge(s)	sexe(s)	nbre cumulé des tués
1	11/01/2019	07h00	Cesson-Sévigné	1 piéton	40	M	1
2	12/01/2019	10h15	Comblessac	1 conducteur VL	83	M	2
3	17/01/2019	22h20	Argentré-du-Plessis	1 conducteur VL	22	M	3
4	30/01/2019	09h00	Saint-Péran	1 passager VL	4 mois	M	4
5	14/02/2019	03h00	Feins	1 conducteur VL	46	F	5
6	17/03/2019	22h35	Bédée	1 conducteur VL	46	M	7
				1 conducteur VL	23	F	
7	21/03/2019	19h38	Chartres-de-Bretagne	1 conducteur VU	57	M	9
				1 passager VU	17	M	
8	27/03/2019	20h00	Mouazé	1 cond. Moto>125cm ³	29	M	10
9	12/04/2019	17h50	Goven	1 cond. Moto>125cm ³	31	M	11
10	04/05/2019	11h40	Rennes	1 piéton	5	M	12
11	14/05/2019	17h00	Romagné	1 cond. Moto>125cm ³	29	M	13
12	19/05/2019	00h40	Saint-Malo	1 piéton	39	M	14
13	19/05/2019	12h40	Saint-Domineuc	1 conducteur VL	34	M	16
				1 passager VL	6	M	
14	20/05/2019	16h33	Laillé	1 conducteur VL	78	M	17
15	07/06/2019	12h00	Roz-sur-Couesnon	1 conducteur VU	72	M	18
16	14/06/2019	12h00	Louvigné-du-Désert	1 conducteur VL	88	M	19
17	02/07/2019	09h10	Erce-près-liffré	1 conducteur VL	18	M	20
18	13/07/2019	18h30	Brécé	1 conducteur VL	37	M	21
19	19/07/2019	20h45	Dol-de-bretagne	1 cond. Moto>125cm ³	39	M	22
20	21/07/2019	21h20	Le Theil-de-bretagne	1 cond. Moto>125cm ³	40	M	23
21	24/07/2019	10h30	Pleurtuit	1 cond. Bicyclette	76	F	24
22	16/08/2019	09h58	Combourg	1 conducteur VL	62	F	25
23	20/08/2019	15h45	Brie	1 conducteur VL	89	M	27
				1 passager VL	89	F	
24	25/08/2019	17h00	Sains	1 passager VL	72	F	28
25	25/08/2019	22h10	Saint-Lunaire	1 cond. Voiturette	54	M	29

La sécurité routière à la une

Les cyclistes

Que dit le code de la route?

Sur les équipements obligatoires à vélo

Depuis mars 2017, le port du casque devient obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans. Même si, au delà de cet âge, le port du casque n'est plus obligatoire, le casque de vélo est fortement

recommandée car les blessures dues à un choc sur le crâne demeurent la première cause de mortalité chez les cyclistes.

Le port d'un gilet rétro-réfléchissant est obligatoire pour tout cycliste, et son éventuel passager, circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante.

De nuit et sans gilet, le cycliste est visible à seulement 30 mètres contre 160 mètres s'il porte un gilet, ce qui laisse le temps au conducteur de ralentir et de se déporter.

L'avertisseur sonore, les feux et catadioptres font partie des équipements obligatoires sur les vélos (voir schéma ci contre).



Concernant les règles de circulation

En ville, les cyclistes doivent emprunter les pistes ou bandes cyclables qui leurs sont réservées, seuls les enfants de moins de 8 ans sont autorisés à emprunter les trottoirs.

En vélo comme en voiture, il est interdit de circuler avec un téléphone dans la main ou avec tout autre dispositif susceptible d'émettre du son (oreillettes, casque audio...).

Les cyclistes sont tenus de respecter le code de la route. En cas d'infraction routière commise à vélo, le cycliste ne risque pas de retrait de points, en revanche, il peut être sanctionné par une amende et en cas d'infraction grave, le juge peut lui interdire la conduite de tout véhicule motorisé pendant 5 ans au plus.